



ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2014



AOÛT 2017

Directeur Général, Directeur de publication	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Babacar NDIR
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale (DSECN)	Mbaye FAYE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS)	Papa Ibrahima Silmang SENE
Directeur du Management de l'Information Statistique (DMIS)	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines (DAGRH)	Djibril Oumar LY
Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	Mam Siga NDIAYE
Agent Comptable Particulier (ACP)	Yatma FALL

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Seckène SENE, Oumar DIOP, Amadou FALL DIOUF, Mamadou BAH, Jean Rodrigue MALOU, Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA, Mady DANSOKHO, Abdoulaye M. TALL, Ndeye Aida FAYE, Mamadou AMOUZOU, Ndeye Binta DIEME, Awa CISSOKHO, Momath CISSE, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Atoumane FALL, Adjibou Oppa BARRY, Ramlatou DIALLO.

COMITE DE REDACTION

0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP
1. DEMOGRAPHIE	Mahmouth DIOUF
2. MIGRATION	Awa CISSOKO & Ndèye Lala TRAVARE
3. EDUCATION	Adjibou Oppa BARRY
4. EMPLOI	Nalar K. Serge MANEL & Jean Rodrigue MALOU
5. SANTE	Atoumane FALL
6. JUSTICE	Jean Pierre Diamane BAHOM & Maguette SARR
7. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aïda FAYE
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Mamadou AMOUZOU
9. AGRICULTURE	Mamadou Diang BAH
10. ENVIRONNEMENT	Mamadou Diang BAH
11. ELEVAGE	Amadou Racine DIA
12. PECHE MARITIME	Mouhamadou B. DIOUF & Wouddou DEME
13. TRANSPORT	Fahd NDIAYE & Jean Paul DIAGNE
14. BTP	Fahd NDIAYE
15. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Mamadou WONE
16. INSTITUTIONS FINANCIERES	Malick DIOP
17. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Oumar SENHOR
18. COMPTES ECONOMIQUES	Mamadou DAFPE, Hamady DIALLO & Madiaw DIBO
19. PRIX A LA CONSOMMATION	El Hadji Malick CISSE et Baba NDIAYE
20. FINANCES PUBLIQUES	Madiaw DIBO

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

PRESENTATION DU PAYS

Population

La population du Sénégal est estimée en 2014 à 13 926 253 habitants dont 6 961 847 femmes et 6 941 357 hommes. La densité est de 71 habitants/km². La population est très jeune, 50,5% des Sénégalais sont âgés de moins de dix-neuf (19) ans.

Données physiques

Situé à l'extrême ouest de l'Afrique occidentale avec une façade maritime de plus de 700 km sur l'océan atlantique qui le limite à l'ouest, le Sénégal couvre une superficie de 196712 Km². Le territoire Sénégalais est limité au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali et au Sud par la Guinée et la Guinée Bissau. La République de Gambie qui occupe tout le cours inférieur du fleuve du même nom, constitue une enclave de 25 km de large et près de 300 km de profondeur à l'intérieur du territoire sénégalais.

Données climatologiques

Le Sénégal est un pays de l'Afrique subsaharienne, avec un climat de type soudano-sahélien. Le climat est tropical au sud et semi désertique au nord ; il se caractérise par l'alternance d'une saison sèche de novembre à mi-juin et d'une saison humide et chaude de mi-juin à octobre. La pluviométrie moyenne annuelle suit un gradient décroissant du Sud au Nord du pays. Elle passe de 1200 mm au Sud à 300 mm au Nord, avec des variations d'une année à l'autre. Trois principales zones de pluviométrie correspondant à trois zones climatiques sont ainsi déterminées : une zone forestière au Sud, une savane arborée au centre et une zone semi-désertique au Nord.

Données hydrographiques

Outre l'Océan Atlantique qui le limite à l'Ouest, les ressources en eaux de surface au Sénégal sont constituées par quatre fleuves : le fleuve Sénégal au nord (1700 Km de long), le fleuve Saloum (250 km) au centre, le fleuve Gambie (1 130 km) au centre et le fleuve Casamance (300 km) au sud. Des lacs et des rivières complètent le régime hydrologique. La réalisation des Grands Barrages de Diama et de Manantali, en particulier, que le Sénégal partage avec le Mali et la Mauritanie à travers l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), contribue à la maîtrise des ressources hydrauliques et partant, au développement de l'agriculture, de l'élevage, de la navigation, de l'approvisionnement en eau potable et en énergie pour les populations.

Organisation administrative

Le Sénégal est une République laïque, démocratique et sociale qui assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion et qui respecte toutes les croyances. La Constitution consacre le principe de la démocratie en rappelant que la souveraineté nationale appartient au peuple sénégalais qui l'exerce par ses représentants ou par la voie du référendum. La forme républicaine de l'État prend appui sur le caractère démocratique du système politique marqué par la séparation et l'indépendance des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

Le président de la République est le gardien de la Constitution, il incarne l'unité nationale et il est le premier Protecteur des Arts et des Lettres du Sénégal. Il est le garant du fonctionnement régulier des institutions, de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire. Il détermine la politique de la Nation et préside le Conseil des ministres.

Le président est élu au suffrage universel à deux tours. Son mandat est de sept ans, renouvelable une seule fois (la durée du mandat avait été ramenée à cinq ans en janvier 2001, puis rétablie à sept ans en octobre 2008).

L'Assemblée nationale est l'institution où le peuple délègue ses représentants appelés députés, pour exercer le pouvoir législatif. Elle vote la loi, contrôle l'activité gouvernementale, peut provoquer la démission du Gouvernement par le vote d'une motion de censure.

Cent cinquante députés siègent à l'Assemblée nationale. Le scrutin est majoritaire à un tour au niveau des départements à concurrence de 90 députés et proportionnel sur une liste nationale à concurrence de 60 députés.

Après sa mise en place une première fois en janvier 1999, le Sénat avait été supprimé, pour des raisons d'économies, à la suite d'un référendum constitutionnel organisé le 7 janvier 2001. Il est rétabli en mai 2007, puis supprimé à nouveau en septembre 2012.

En 2008, la Loi 2008-14 du 18 mars 2008 a modifié la Loi 72-02 du 1^{er} février 1972 relative à l'organisation de l'Administration Territoriale et Locale et a porté le nombre de régions à 14 dont trois nouvelles : Kaffrine, Kédougou et Sédhiou. Les départements sont au nombre 45 subdivisés en Arrondissements, Communes, Communautés rurales et Villages. Le village ou le quartier correspond à la cellule administrative de base. Les grandes communes du Sénégal (Dakar, Rufisque, Pikine,

Guédiawaye et Thiès) sont subdivisées en communes d'arrondissement. Il y a deux modes de gestion du territoire qui se côtoient : un mode déconcentré dans lequel le

pouvoir local est exercé par des agents de l'Etat et un mode décentralisé dans lequel le pouvoir local est exercé par des organes élus.

Dans le mode déconcentré, la région est placée sous l'autorité du Gouverneur, le département sous celle du Préfet et l'arrondissement sous celle du Sous-préfet.

Dans le mode décentralisé, la région en tant que collectivité locale est gérée par le conseil régional, la commune par le conseil communal et la communauté rurale par le conseil rural.

Chaque niveau est dirigé par une autorité à savoir :

- un gouverneur et un président de conseil régional pour chaque région ;
- un préfet pour chaque département ;
- un sous- préfet par arrondissement ;
- un maire par commune ;
- un président par communauté rurale ;
- et un chef de village ou de quartier au niveau le plus périphérique.

La capitale du Sénégal, Dakar, est en même temps la capitale de la région du même nom, presque de 550 km² située à l'extrême Ouest du pays.

Environnement économique¹

A l'instar des années précédentes, l'environnement économique international en 2014 est marqué par une morosité. Globalement, la croissance économique est ressortie à 3,4% en 2014 après un taux de 3,3% enregistré en 2013. En revanche, l'économie africaine s'est bien tenue avec un accroissement de 3,9% en 2014 contre 3,5% l'année précédente à la faveur du dynamisme noté dans les pays de l'Afrique de l'Ouest.

Au Sénégal, la croissance économique, mesurée par le PIB réel, s'est établie à 4,3%, en hausse de 0,8 point par rapport à son niveau de 2013.

Croissance et compétitivité

1. Estimation des ressources et emplois du PIB en 2014

- Les ressources du PIB

La croissance économique sénégalaise en 2014 est essentiellement imputable au secteur primaire qui a atteint 2,7% contre 0,5% l'année précédente, et à la consolidation de celle du secteur secondaire qui s'est établie à 5,2%, après 5,1% en

¹**Source** : ANSD. Comptes nationaux 2012-2014, novembre 2015

2013. En revanche, elle est limitée par le ralentissement du secteur tertiaire qui a perdu 0,5 point de croissance pour ressortir à 4,1%.

- **Secteur primaire:**

Les performances notées dans ce secteur traduisent un bon comportement des activités agricoles (+1,9%), extractives portées par les productions de Zircon et de Titane (+6,5%), sylvicoles et forestières (+4,5%) ainsi que de l'élevage et de la chasse (+4,9%). Toutefois, ces résultats ont été amoindris par le repli du secteur de la pêche, consécutif à une baisse des débarquements des produits de la pêche artisanale (-3,4%), malgré la bonne tenue de la pêche industrielle avec une hausse des mises à terres de 22% en 2014.

- **Secteur secondaire :**

Ce secteur a connu une croissance économique de 5,2% en 2014 contre 5,1% en 2013. Cette progression est induite par le dynamisme des sous-secteurs comme la construction (+11,3%), et la bonne tenue des activités de « fabrication de sucre, transformation du cacao et du café, confiserie » (+35,6%), « fabrication de produits en caoutchouc » (+11,5%), « fabrication de machines » (+15,5%), « électricité, gaz et eau » (+9,7%). En revanche, le dynamisme du secteur secondaire a été atténué par la contraction des activités de « travail du grain et fabrication de produits amylacés, aliments pour animaux » (-4,8%), « fabrication de corps gras alimentaires » (-5,2%), « raffinage de pétrole, cokéfaction (-13,7%) », « travail du bois, fabrication d'articles en bois ou de vannerie » (-4,1%) et « égrenage de coton et fabrication de textiles (-2,5%) ».

- **Le secteur tertiaire :**

Le secteur a enregistré un repli de 0,5 point de croissance pour ressortir à 4,1%, sous l'effet de la perte de vigueur des services de Poste et Télécommunications et de l'impact de l'épidémie à virus Ebola sur les activités d'hébergement, de restauration et de transport aérien.

Par ailleurs, les contreperformances enregistrées dans les sous-secteurs des services de réparation (3,9%, après 6,5% en 2013) et des services du transport (2,0%, après 2,3% en 2013) ont participé au recul du secteur tertiaire.

En revanche, le ralentissement de ce secteur a été atténué par la progression du commerce (5,4%) et des activités immobilières (4,7%) mais également par la bonne tenue des services d'administration publique (4,1%), de l'éducation et de la formation (4,3%), reflétée par l'augmentation des dépenses en fournitures (+41,3%) et des salaires dans la fonction publique (4,5%).

Environnement social²

Caractéristiques sociodémographiques :

- Niveau d'instruction :

Selon les résultats de l'EDS de 2014 concernant une population âgée de 15-45 ans, les hommes sont plus instruits que les femmes, le niveau d'instruction correspond au plus haut niveau d'instruction atteint, qu'il ait été achevé ou non. En effet, on registre 51,0% de femmes contre 37,7% des hommes n'ayant aucun niveau d'instruction. Pour le niveau supérieur 2,7% des femmes l'atteignent contre 6,1% des hommes. Relatif au niveau primaire, 23,0% de femmes l'ont fréquenté, pour les hommes ce pourcentage est de 6,1%. Comme les autres niveaux, le primaire enregistre le pourcentage le plus élevé chez les hommes que chez les femmes mais respectivement 23,3% contre 24,8% faisant ressortir un léger écart.

- Pauvreté :

L'EDS 2014 montre que la pauvreté affecte plus les femmes. Pour le quintile le plus pauvre, on note qu'il concerne 16,5% des femmes tandis que chez les hommes 13,9% se retrouvent dans ce groupe. Dans le second groupe moins pauvre, 17,3% des femmes s'y retrouvent contre 13,2% chez les hommes. Au niveau du groupe moyennement pauvre, les femmes et les hommes représentent environ les mêmes pourcentages, 19,8% contre 20,5%.

Pour les classes riches, les pourcentages d'hommes restent plus importants. En effet, 27,6% des hommes contre 25,3% des femmes appartiennent à la classe la plus riche. Pour la classe moins riche, 21,0% des femmes contre 25% des hommes sont concernés.

Appréhendée du point de vue spatial, la pauvreté des ménages connaît des disparités. En effet, 1,8% des ménages urbains se retrouvent dans le quintile le plus pauvre alors qu'en milieu rural, ce pourcentage est de 38,9%. Cette situation s'inverse pour le quintile le plus riche. En milieu rural, 4,5% des ménages sont concernés contre 36,5% des ménages urbains.

Dans la partie nord du pays (Saint-Louis, Louga, Matam), 17% des ménages sont dans le quintile³ le plus pauvre alors que 15,7% sont dans celui plus riche. Dans la partie ouest (Dakar, Thiès), suivant le même ordre de quintile de pauvreté, on enregistre 39,7% contre 2,2%. Dans la partie centre (Diourbel, Fatick, Kaolack, Kaffrine) et sud (Ziguinchor, Sédhiou, Kolda, Tambacounda, Kédougou), le quintile le

²Source : ANSD. Rapport de l'Enquête Démographique de Santé Continue (EDS-Continue) de 2014.

plus pauvre représente respectivement 3,3% et 39,9% tandis que pour le quintile le plus riche on enregistre 7% contre 1,7%.

- **Religion et ethnie :**

Le Sénégal se caractérise, du point social, par sa diversité linguistique et religieuse. Au niveau linguistique, la cohabitation crée de forts liens entre les différents groupes à travers le cousinage à plaisance. Celle-ci désamorce les tensions sociales et contribue à la cohésion et à la stabilité nationale. Les ethnies sont les Diolas, Mandingues, Pulaar, Sérères, Soninkés, les Wolofs, entre autres. Les ethnies étrangères viennent renforcer ce brassage.

Du point de vue religieux, la liberté de culte au Sénégal permet à tout un chacun de s'épanouir dans ses croyances telles que le monothéisme, paganisme et autres. Musulmans, chrétiens, animistes et ceux sans religions se côtoient. Cette solidarité entre religions se manifeste à travers les fêtes religieuses qui constituent des occasions de partages.

Condition de vie des ménages :

- **L'approvisionnement en eau :**⁴

Il ressort de L2S que 91,1% de la population sont approvisionnés en eau de sources améliorées. On note des disparités selon le milieu de résidence : 97,4% en milieu urbain contre 84,4% en milieu rural.

- **Les toilettes :**⁵

Les résultats de l'enquête L2S de 2014 montre que 54,7% des ménages Sénégalais ont accès à un assainissement de qualité. En milieu rural il concerne 35,3% contre 72,7% en milieu urbain. Concernant les toilettes avec chasse, les taux varient entre 27,7% et 61,9% pour le milieu rural et le milieu urbain ; le niveau national se situant à 45,4%.

- **Caractéristiques des logements**

Au Sénégal, le branchement à l'électricité concerne 61% des ménages. En milieu rural, 32,7% des ménages sont concernés contre 58,3 en milieu urbain.

Le ciment constitue, pour 32% des ménages, le type de revêtement du sol du bâtiment principal au Sénégal. Cette proportion varie selon le milieu de résidence : il est de 32,9% en milieu urbain et 31,1% en milieu rural. Le carrelage et les matériaux comme sable et terre viennent en deuxième et troisième place avec respectivement 24,5% et 23,5%. Des disparités existent toujours selon le milieu de résidence.

⁴ **Source :** ANSD. Rapport de l'Enquête Listening to Sénégal (L2S) 2014

⁵ **Source :** ANSD. Rapport de l'Enquête Listening to Sénégal (L2S) 2014

La plupart des ménages sénégalais (61,3%) utilisent trois pièces ou plus pour dormir. Les ménages urbains sont moins bien lotis en pièces que ceux ruraux. En effet, en milieu urbain, 54,1% des ménages utilisent plus de trois pièces pour dormir contre 69,7% en milieu rural.

Le type de combustible le plus utilisé au Sénégal pour la cuisson est la paille, l'herbe ou les branchages (Paille/branchage/herbe) (47,4%). Ce type de combustible est plus fréquent en milieu rural (79,8%) qu'en milieu urbain (20%). Les combustibles gazeux (GPL, gaz naturel, biogaz) et le charbon de bois viennent en deuxième et troisième position au niveau national soit respectivement 25,3% et 19,2%. Il faut noter que 58,8% des endroits pour cuisiner se trouvent dans les maisons. Cette tendance à cuisiner à l'intérieur des maisons est plus forte en milieu rural (64,6%) qu'en milieu urbain (54%).